

SERIE G

CLERGE SECULIER

COMPOSITION GENERALE

La série G, consacrée aux fonds du clergé séculier, compte un moins grand nombre de fonds différents que la série H (clergé régulier : voir chapitre suivant), mais est aussi riche pour l'histoire ecclésiastique de l'Ancien Régime : ces séries proviennent des anciennes institutions ecclésiastiques dont les bibliothèques et les archives furent nationalisées par l'Etat à la Révolution.

Les archives de l'ancien archevêché et des maisons religieuses de Cambrai furent regroupées à Lille avec les autres fonds intéressant le département du Nord au milieu du XIX^e s. (seule la collection des délibérations capitulaires depuis 1364 est restée à la Bibliothèque municipale de Cambrai).

Le classement de ces documents, freiné notamment pendant la dernière guerre par leur évacuation, a été totalement achevé en 1960 et 1967 par la publication des deux volumes du répertoire numérique : cf. leurs introductions.

La première partie de cette série se compose principalement des fonds de l'évêché puis archevêché de Cambrai. Celui-ci dépendant de la métropole de Reims, que l'on fait remonter à 346 (église des **Nervii**), séparé de l'évêché d'Arras en 1094, se trouve placé dès 843 comme tout le Cambrésis à la frontière orientale du royaume de France marquée par l'Escaut. Cambrai relèvera par la suite du Saint-Empire germanique, qui a concédé à l'évêque, devenu vassal de l'empereur, le comté de Cambrésis (duché en 1510). Mais le diocèse lui-même, beaucoup plus vaste s'étendra bien au-delà d'Anvers et de Bruxelles : en 1559 il est érigé en archevêché, mais se trouve réduit au profit de nouvelles circonscriptions : l'archevêché de Malines, les évêchés d'Anvers et de Namur. Les troubles de la fin du XVI^e s., puis la réunion définitive à la France en 1678 de Cambrai privent l'évêque de sa souveraineté sur la ville.

Au fonds de l'évêché lui-même se trouve réuni celui de l'officialité, juridiction de l'évêque en tant que juge ecclésiastique du diocèse d'une part (affaires religieuses, sentences ecclésiastiques, dispenses matrimoniales), juge civil ordinaire de toute la province du Cambrésis d'autre part (actions personnelles, tutelles, curatelles, appositions de scellés, inventaires, etc... étaient donc de sa juridiction).

La deuxième partie de cette série est constituée des volumineux fonds des chapitres de chanoines (chanoines séculiers groupés autour du siège épiscopal pour Cambrai, ou réunis sous l'autorité d'un doyen pour former une collégiale) créés principalement par les comtes de Flandre et de Hainaut et des grands personnages à partir du XI^e s., mais beaucoup plus anciens pour certains comme Saint-Piat de Seclin, Saint-Géry de Cambrai, Saint-Quentin de Maubeuge. A noter que les fonds des églises paroissiales (dont ceux fort riches des paroisses urbaines) sont classés avec les fonds des établissements religieux qui en avaient la collation (certains fonds paroissiaux sont suivant ce principe réunis à des fonds monastiques dans la série H).

La présentation de cette série suit l'ordre méthodique adopté par Pietresson de Saint-Aubin dans ses répertoires (diocèses d'Arras, de Cambrai, de Tournai, d'Ypres, de Saint-Omer).

DESCRIPTION DE LA SERIE

▪ **Sous-séries 1 G – 2 G. – Diocèse d'Arras.**

Chapitre Saint-Amé de Douai et Saint-Pierre de Douai (le classement interne est le même pour tous les fonds des chapitres) : inventaires, privilèges, cartulaires, actes capitulaires, correspondance, statuts, spiritualité, obituaires, rapports, dignités et offices, testaments et maisons mortuaires, donations, juridiction, fiefs, domaine non fief, portion congrue, bâtiments et mobilier, charges, comptabilité, fonds annexes (paroisses).

▪ **Sous-série 3 G. – Diocèse de Cambrai.**

Evêché puis archevêché de Cambrai. – Cartulaires ; privilèges des souverains, conciles ou synodes provinciaux, états de Cambrésis (comptes des impôts), rapports féodaux ; fiefs (mouvance active ou passive) ; juridiction ; grand bailliage de Cambrésis ; embrefs ; juridictions par localités ; monnaies ; actes d'échevinage (échevinages divers à Cambrai) ; évêques et archevêques, coadjuteurs, vicaires généraux, etc. (dossiers personnels) ; temporel (par localités) ; portion congrue ; comptabilité ; bâtiments, impositions et charges ; administration du diocèse ; comptes de décimes ; clergé du diocèse (dossiers et titres) ; séminaires ; correspondance, procédures ; châtelainie du Cateau (appartenant à l'évêque et restée distincte du Cambrésis et du Hainaut) : troubles religieux, fiefs (mouvance active et passive, juridiction, domaine, bâtiments, etc.).

▪ **Sous-série 4 G – Chapitre métropolitain de Cambrai.**

Cartulaires ; actes des souverains ; privilèges ; rapports ; personnel du chapitre ; délibérations capitulaires ; chanoines, chapelains ; pouillé du chapitre (bénéfices et chapellenies) offices du chapitre ; personnel de l'église statuts (spiritualité) ; fondation d'obits et de bourses ; correspondance ; temporel ; juridiction du chapitre (rapports avec l'évêque et la ville ; conflits ; dossiers par localités) ; fiefs (mouvance active et passive), domaine ; portion congrue ; bâtiments et mobilier ; charges ; comptabilité ; procédures.

▪ **Sous-série 5 G. – Officialité métropolitaine de Cambrai.**

Inventaire ; statuts ; personnel ; locaux ; comptabilité ; correspondance ; registres (dont les sentences), minutes ; ensemble des causes civiles, et des affaires religieuses, matières matrimoniales, dispenses matrimoniales ; clergé (discipline, différends, vœux) ; pratique religieuse ; paroisses ; appels d'officialités et de chapitres.

▪ **Sous-série « Officialité de Cambrai ».**

Ensemble important de documents concernant théoriquement les affaires proprement civiles : procédures faites par ou contre des ecclésiastiques, des établissements religieux ou des laïcs, successions, testaments, tutelles, ventes, comptes de tailles, etc... dossiers analysés par Denis du Péage.

▪ **7 G – 13 G. – Chapitres et églises du diocèse de Cambrai.**

Inventaires, cartulaires, privilèges et immunités, rapports, dignités, offices et bénéfices, statuts et spiritualité, correspondance, constitution du temporel et fondations, juridiction, fiefs, domaine non fief, portion congrue, bâtiments et mobilier, charges, comptabilité, pour les établissements suivants : chapitre Saint-Géry de Cambrai, Saint-Nicolas d'Avesnes-sur-Helpe, Notre-Dame de Condé-sur-Escaut, Saint-Quentin de

Maubeuge, Notre-Dame de la Salle ou Saint-Géry de Valenciennes, Notre-Dame de Walincourt ; église paroissiale Notre-Dame du Quesnoy.

- **Sous-séries 14 G – 17 G. – Diocèse de Tournai.**
Evêché de Tournai ; officialité diocésaine, chapitre cathédrale de Tournai ; chapitres : Comines, Saint-Pierre de Lille (1896 art.) ; Saint-Piat de Seclin.
- **Sous-séries 18 G – 21 G. – Diocèse d'Ypres.**
Chapitres : Notre-Dame et Saint-Pierre de Cassel ; doyenné de chrétienté de Bergues ; paroisse Saint-Eloi d'Hazebrouck.
- **22 G. – Diocèse de Saint-Omer.**
Paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bourbourg.